

VILLE DE BRUXELLES
M. D. DE SAEGER
Département Urbanisme
Plans et autorisations
Boulevard Anspach, 6
1000 Bruxelles

V/Réf. : 41L/09
N/Réf. : AVL/AH/BXL-2.1901/s468
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue de la Loi, 232-234. Demande de permis unique pour l'installation de trois tentes solaires au commerce Exki. Demande d'avis de la Commission de Concertation.
Dossier traité par M. A. Duchatel.

Suite à votre courrier du 9 novembre 2009 sous référence, réceptionné le 16 novembre dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 2 décembre 2009.

En raison d'un manque de personnel, la C.R.M.S. n'a pas été à même de traiter votre demande dans le détail. Elle observe que, bien que situés dans la zone de protection des musées du parc du Cinquantenaire, les travaux proposés seront peu visibles depuis l'ensemble classé et modifieront peu son contexte. Par conséquent, elle considère que la présente demande relève plutôt d'un examen urbanistique que patrimonial.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke) / A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans)